


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
	TRIOXYDE DE CHROME	

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom : Trioxyde de chrome (VI)
Synonyme(s): Acide de chrome anhydre
CLP Annexe VI, Part3, Index Nr: 024-001-00-0
CE/EINECS No. : 215-607-8
CAS No.: 1333-82-0
No. de enregistrement : 01-2119458868-17-0020


1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisation de la substance/préparation :

Utilisation limitée comme évaluée dans le CSR (Évaluation de la sécurité chimique)


Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
#1: Comme intermédiaire de fabrication d'autres substances de chrome	<p>Catégories de processus (PROC):</p> <p>PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC 2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC 8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.</p> <p>PROC 9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).</p> <p>Catégorie de produit chimique (PC)</p> <p>PC 19: Intermédiaire</p> <p>Rejet dans l'environnement (ERC):</p> <p>ERC 6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>Secteur d'utilisation finale:</p> <p>SU 8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU 9: Fabrication de substances chimiques fines</p>

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
#2: Formulation de préparations utilisée pour, par exemple, le traitement de surface ou les catalyseurs	<p>Catégories de processus (PROC):</p> <p>PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC 3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC 5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC 8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
	TRIOXYDE DE CHROME	

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
	<p>conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC 9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC 14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>Catégorie de produit chimique (PC) PC 14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC 15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC 20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</p> <p>Rejet dans l'environnement (ERC): ERC 2: Formulation de préparations</p> <p>Secteur d'utilisation finale: SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)</p>
#3: traitement de surface, par exemple, chromage décoratif & dur, passivation, anodisation, métallisation plastiques y compris	<p>Catégories de processus (PROC): PROC 2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC 8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC 9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC 10: Application au rouleau ou au pinceau PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>Catégorie de produit chimique (PC) PC 14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC 15: Produits de traitement de surfaces non métalliques</p> <p>Rejet dans l'environnement (ERC): ERC 5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>Secteur d'utilisation finale: SU 12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU 15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</p>

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
TRIOXYDE DE CHROME		2.01 / 20140220	

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
#4: Utilisation de catalyseurs qui contiennent trioxyde de chrome	<p>Catégories de processus (PROC):</p> <p>PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC 2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC 3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC 4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC 8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC 9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).</p> <p>Catégorie de produit chimique (PC)</p> <p>PC 20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</p> <p>Rejet dans l'environnement (ERC):</p> <p>ERC 6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p>


Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
#5: Utilisation de trioxyde de chrome en laboratoire à petite échelle	<p>Catégories de processus (PROC):</p> <p>PROC 15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.</p> <p>Catégorie de produit chimique (PC)</p> <p>PC 21: Substances chimiques de laboratoire</p> <p>Rejet dans l'environnement (ERC):</p> <p>ERC 8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p>

1.2.2. Utilisations déconseillées:

According to REACH Annex XVII, any use is advised against that brings the consumer into contact with chromium trioxide as a substance or with preparations that contain more than 0.1% of chromium trioxide (any combination with SU 21). Professional use should be restricted to education such as universities that can guarantee the adequate protection of workers (students and teachers) and the environment by suitable laboratory installations and processes. (SU 22 in any combination **except** PROC 15)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : **GENTROCHEMA BV**
Esdoornlaan 19a, NL-4254 AT Sleeuwijk, Pays-Bas
Tel. : +31.183.304422 Fax : +31.183.304069
E-mail : wl@gentrochema.nl Website : www.gentrochema.nl

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
	TRIOXYDE DE CHROME	

environnement (long-term):	effets à long Terme.
----------------------------	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Identificateur de produit: Trioxyde de Chrome (VI)

Index Nr : 024-001-00-0

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger:


- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H330 Mortel par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer .
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.
- P302/352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

PBT/PvB : non applicable. Substance inorganique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
	TRIOXYDE DE CHROME	

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nature chimique : Trioxyde de chrome, min. 99,7 % CrO₃, avec des ingrédients non dangereux

Composition/informations sur les ingrédients :

EINECS No. : 215-607-8
CAS No. : 1333-82-0
Index No. : 024-001-00-0
substances extrêmement préoccupantes, SVHC: Oui

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- **Remarques générales :** Après contact avec la peau ou les yeux, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pour min. 15 min. Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés par le produit.
- **En cas d' inhalation :** Déplacer la victime à l'air frais. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.
- **En cas de contact avec la peau :** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pour min. 15 min. Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés par le produit. Consulter immédiatement un médecin.
- **En cas de contact avec les yeux :** Rincer avec précaution à l'eau pour min. 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Consulter immédiatement un médecin.
- **En cas d' ingestion :** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation peut entraîner des spasmes, des inflammations et des œdèmes du larynx et des bronches, des pneumonies chimiques et des œdèmes pulmonaires.


4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, irrigation gastrique. Contrôle médical pour min. 48 heures

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée ou brouillard d'eau, Mousse résistant à l'alcool, produit chimique sec ou dioxyde de carbone (CO₂)
Moyens d'extinction inappropriés: pas connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
TRIOXYDE DE CHROME	2.01 / 20140220	

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des vapeurs toxiques se dégagent.

5.3. Conseils aux pompiers

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
Utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuel
Éviter le rejet de moyens d'extinction dans l'environnement.

5.4 Autres informations

Le produit même n'est pas combustible mais, en cas de contact, peut favoriser l'inflammation des matières combustibles.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sans danger, voir rubrique 7
Protection individuelle, voir rubrique 8.
Méthodes de nettoyage, voir rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger. Ne pas respirer les poussières. Ne jamais ajouter de l'eau dans ce produit. En cas d'une ventilation inappropriée, utiliser une protection respiratoire (APF \geq 4, voir le E-SDS). En cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éviter le contact avec les yeux et la peau

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, de la chaleur et des matières combustibles — Ne pas fumer.
Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides, alcalines, réducteurs et des matières combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)


Aucune donnée n'est disponible

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

7 / 14

Ces données sont basées sur les informations connues au date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
TRIOXYDE DE CHROME		2.01 / 20140220	

**Occupational exposure limits (OELs) for EU Member States, from human health
RRS (HSE, 2007)**

Country	Compound	Limit (mg/m ³ as Cr)	Type of Limit	Notations
UK	Cr VI compounds	0.05	8-hr TWA (WEL)	Sen, BMGV
Germany	Production of soluble Cr VI compounds	0.1	8-hr TWA (TRK)	Sh, EKA
	Other Cr VI compounds	0.05		
Netherlands	Soluble Cr VI compounds	0.025 0.05	8-hr TWA STEL	
Sweden	Chromates and Chromic acid	0.02 0.06	8-hr TWA STEL	
Finland	Cr VI compounds	0.05	TWA	
France	Cr VI compounds	0.05	8-hr TWA STEL	
		0.1		


WEL Workplace exposure limit
STEL Short term exposure limit
TRK Technical exposure limit
TWA Time weighted average
Sen Indication that the substance can cause occupational asthma
BMGV Biological monitoring guidance value is available
Sh Notation to indicate a skin sensitiser
EKA Exposure equivalent values for biological monitoring

DMEL

Route	Type of effect	Hazard conclusion	Most sensitive endpoint
Inhalation	Local effects - Long-term	DMEL (Derived Minimum Effect Level): 0.01 mg/m ³ (Cr VI) = 0.028 mg/m ³ K ₂ Cr ₂ O ₇	carcinogenicity
Inhalation	Local effects - Acute	DMEL (Derived Minimum Effect Level): 0.01 mg/m ³ (Cr VI) = 0.028 mg/m ³ K ₂ Cr ₂ O ₇	carcinogenicity

PNEC

Compartment	Hazard conclusion
Freshwater	The PNEC value for Cr (VI) is 3.4 µg/L The PNEC value for Cr (III) is 4.7 µg/L
Marine water	The PNEC value for Cr (III) is 0.47 µg/L
Intermittent releases to water	-
Sediments (freshwater)	PNEC sediment (freshwater): 31 mg/kg sediment ww as Cr (III) 1.5 mg/kg ww as Cr(VI)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
	TRIOXYDE DE CHROME	

Compartment	Hazard conclusion
Sediments (marine water)	PNEC sediment (marine water): 3.1 mg/kg sediment ww as Cr (III)
Sewage treatment plant	PNEC STP: 10 mg/L as Cr (III) 0.21 mg/L as Cr (VI)
Soil	PNEC soil: 3.3 mg/kg ww as Cr (III) 0.031 mg/kg ww as Cr(VI)
Air	Not relevant
Secondary poisoning	PNEC oral: 17 mg/kg food (Cr (VI))

8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas respirer les poussières.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains/le visage.
Douchette de sécurité et appareil de premier urgence pour laver les yeux.

Équipement de protection individuel :

- Protection des mains : Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit. Voir directive : EN-374-3 :2003
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité. Voir directive NEN-EN 166 :2001
- Protection du corps/de la peau : Vêtements de travail protecteurs appropriés.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire appropriée. Filtre P3 (blanc)

Protection de l'environnement:

Effluents are treated before they are discharged to STP with any remaining chromium (VI) remaining reduced to insoluble chromium (III) salts by the addition of sodium bisulphite, ferrous sulphate and chloride. The salts are precipitated and disposed of in landfill or recycled. In addition, for release via air scrubbers/ventilation with an efficiency of 99% have to be used.


Autres informations :

Après utilisation, prendre une douche. Ranger les vêtements de travail séparément et ne pas les apporter à la maison.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Ecaillés, Cristaux ou poudres solides rouges foncés.
Odeur:	inodore
Seuil d'odorat:	n.a.
Valeur du pH :	< 1 % (1% solution)
Alcalinité ou acidité :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Substance décompose à 250 °C (Cr ₂ O ₃ + O ₂ se dégagent)
Point de fusion :	196 °C
Point d'éclair:	n.a. (substance solide anorganique)
Taux d'évaporation:	n.a. (substance solide anorganique)
Inflammabilité:	non Inflammable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
TRIOXYDE DE CHROME		2.01 / 20140220	

Pression de vapeur:	n.a.
Densité de vapeur:	n.a.
Densité :	2.7
Solubilité dans l'eau :	ca. 1667 g/l
Solubilité dans des autres solvants :	n.a. (substance solide anorganique)
Coefficient de partage n-octanol/l'eau :	n.a. (substance solide anorganique)
Température d'auto-inflammabilité	non (selon EC Test Procedure A16)
Température de décomposition :	n.a.
Viscosité :	n.a. (substance solide anorganique)
Caractéristiques d'explosibilité :	non
Caractéristiques d'oxydabilité :	comburant puissant

9.2. autres informations

Aucune donnée n'est disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Favorise l'inflammation des matières combustibles.
Réagit violemment avec des réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec des réducteurs, acides et produits organiques.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, de la chaleur et des matières combustibles — Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des réducteurs, acides et produits organiques.


10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de vapeurs toxiques métalliques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Endpoint	Route	Dose descriptor or qualitative effect characterisation; test type
Acute toxicity	oral	LDlo: 32 mg/kg bw
Acute toxicity	dermal	LD50: 57 mg/kg bw
Acute toxicity	inhalation	LC50: 217 mg/m ³
Irritation / Corrosivity	skin	Adverse effect observed corrosive

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
TRIOXYDE DE CHROME		2.01 / 20140220	

Endpoint	Route	Dose descriptor or qualitative effect characterisation; test type
Irritation / Corrosivity	eye	Adverse effect observed corrosive
Irritation / Corrosivity	respiratory tract	Adverse effect observed corrosive
Sensitisation	skin	Adverse effect observed (sensitising)
Sensitisation	respiratory tract	Adverse effect observed (sensitising)
Repeated dose toxicity	oral	LOAEL = 1.7 mg/kg bw/d Target organs: cardiovascular / hematological: hematopoiesis
Repeated dose toxicity	dermal (systemic effects)	Irritation/corrosivity likely
Repeated dose toxicity	inhalation (systemic effects)	LOAEC = 1.81 mg/m3 Target organs: respiratory: other
Mutagenicity	in vitro / in vivo	Adverse effect observed (positive)
Reproductive toxicity: effects on fertility	oral	NOAEL = 40 mg/kg bw/d, No relevant effects
Reproductive toxicity: developmental toxicity	oral	LOAEL = 20 mg/kg bw/d, Significant developmental effects


CMR effets (carcinogeny, mutagenicity and toxicity for reproduction)

Carc. Cat. 1, Muta. Cat. 2, Repr. Cat. 3

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Species	Results
<i>Daphnia carinata</i> (invertebrate)	EC50 (24 h): 0.423 mg/L
<i>Macrobrachium lamarrei</i> (invertebrate)	LC50 (96 h): 0.65 mg/L
Range of species (fish)	LC50 (96 h): 13 – 100 mg/L (Range of LC50 values reported for <u>freshwater species</u>) LC50 (96 h): 21.4 – 84.8 mg/L (Range of LC50 values reported for <u>saltwater species</u>) Test material:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
	TRIOXYDE DE CHROME	

Species	Results
(aquatic plants) <i>Lemna gibba</i>	Several Cr-compounds NOEC (8 d): 0.1 mg Cr/L based on: growth rate
<i>Lemna minor</i>	NOEC (7 d): 0.11 mg Cr/L based on: growth rate
<i>Spirodela polyrhiza</i>	NOEC (8 d): 0.1 mg Cr/L based on: growth rate
<i>Spirodela punctata</i>	NOEC (8 d): 0.5 mg Cr/L based on: growth rate
(bacteria)	
<i>Chilomonas paramecium</i>	
<i>Colpidium campylum</i>	NOEC 1.0 mg Cr/L
<i>Microregma heterosoma</i>	IC50(24h) 2.8 mg Cr/L
<i>Bacillus subtilis</i>	NOEC 0.21 mg Cr/L EC50 (10h) 0.11 mg Cr/L

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n.a. (substance solide anorganique)


12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produit/emballage :

Éliminer conformément aux réglementations locales.
Voir directives 75/442/EEC et 2006/12/EC.
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la
fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
	TRIOXYDE DE CHROME	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier (ADR/RID) :



ADR/GGVSEB class: 5.1 (OTC), oxidising substances
 GEVI Nr.: 568
 Label : 5.1 + 6.1 + 8
 Packing group: II
 UN nr. : 1463
 Tunnel restriction code E
 CHROMIUM TRIOXIDE (anhydrous)
 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Transport maritime (IMDG) :



IMDG class: 5.1 (6.1, 8)
 UN nr. : 1463
 Label : 5.1 + 6.1 + 8
 Packing group : II
 EMS: F-A, S-Q
 Segregation group: 1, ACIDS
 Marine Pollutant : yes
 CHROMIUM TRIOXIDE (anhydrous)

Transport Aérien (ICAO-IATA):



ICAO/IATA class: 5.1 (6.1, 8)
 UN/ID Number: 1463
 Label: 5.1 + 6.1 + 8
 Packing group: II
 CHROMIUM TRIOXIDE (anhydrous)


15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales et européennes.

observer les réglementations locales, fédérales et nationales.

REACH (substances extrêmement préoccupantes, SVHC): Oui
 Le congé de maternité: observer directive 92/85/CE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010		
TRIOXYDE DE CHROME	2.01 / 20140220	

La protection des jeunes au travail: observer directive 94/33/CE
 Classe de danger pour l'eau :
 - 4A (Pays bas)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

n.a.

Littérature consultée : European Union Risk Assessment Report (EUR 21508 EN).
Version : No. 2.01 du 20.02.2014
 (Remplace toutes versions précédentes.)

Modifications par section par rapport à la version précédente :

- # 2.1.1. : H310 (au lieu de H311) / Acute Tox.2 (au lieu de Acute Tox.3)
- # 2.2.1. : P280 (au lieu de P281)
- # 2.2.1. : P302/352 (au lieu de P303/361/353)

Nom d'auteur et manager responsable : Mr. W. van Loon. (wl@gentrochema.nl, tel. +31 183 304422)
Date d'impression : 20-02-2014

Abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent